



FONDS INTERNATIONAUX  
D'INDEMNISATION  
POUR LES DOMMAGES  
DUS À LA POLLUTION  
PAR LES HYDROCARBURES

|                      |   |
|----------------------|---|
| IOPC/2013/Circ.4     |   |
| 15 novembre 2013     |   |
| Fonds de 1992        | ● |
| Fonds complémentaire | ● |
| Fonds de 1971        | ● |

Destinataires: États Membres du Fonds international d'indemnisation de 1992 pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures  
États Membres du Fonds complémentaire international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures  
Anciens États Membres du Fonds international d'indemnisation de 1971 pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures

**Objet: Désignation des candidats à la fonction de Commissaire aux comptes des Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures**

L'Administrateur a l'honneur de notifier aux États Membres<sup><1></sup> que le mandat du Commissaire aux comptes actuel des Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, à savoir le Contrôleur et vérificateur général du Royaume-Uni, Directeur du National Audit Office, couvre les exercices financiers de 2011 à 2014 inclus. Aussi, l'Assemblée du Fonds de 1992, l'Assemblée du Fonds complémentaire et le Conseil d'administration du Fonds de 1971, lors de leurs sessions ordinaires d'octobre 2014, devront nommer un nouveau Commissaire aux comptes pour occuper la fonction vacante et vérifier les états financiers à compter du 1er janvier 2015 et pendant la période jugée appropriée par les organes directeurs. Jusqu'à présent, le Commissaire aux comptes a été nommé pour une période de quatre ans reconductible. Les Règlements financiers des FIPOL exigent que le Commissaire aux comptes soit le Vérificateur général (ou l'équivalent) d'un État Membre.

Suite à une décision prise par les organes directeurs des FIPOL lors de leurs sessions d'octobre 2009, la vérification des états financiers des trois Fonds est effectuée conformément aux Règlements financiers des Fonds et aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), le cas échéant.

Un dossier de soumission d'offre peut être obtenu auprès du Secrétariat des FIPOL par les États Membres qui envisagent de proposer un candidat pour le poste de Commissaire aux comptes des FIPOL. Le dossier de soumission d'offre est également disponible sur le site Web des FIPOL (<http://www.iopcfunds.org/fr/a-propos-des-fipol/structure/organes-de-contrôle/>), qui contient également des informations générales sur les Fonds.

Les États Membres sont priés de soumettre leurs désignations au Secrétariat des FIPOL au plus tard le 31 janvier 2014. La date limite de communication des offres sera le vendredi 14 mars 2014. Les réunions avec le Secrétariat à des fins de familiarisation, pour ceux qui le souhaitent, auront lieu entre le début janvier et la fin février 2014, afin de donner au Secrétariat et aux candidats un degré raisonnable de souplesse pour la programmation de ces rencontres.

Les offres reçues en temps voulu seront examinées par l'Organe de contrôle de gestion des FIPOL lors de sa réunion d'avril 2014. Les candidats alors présélectionnés seront invités à se présenter pour un entretien à Londres, au début du mois de juin 2014, avec l'Organe de contrôle de gestion. Les présidents de l'Assemblée du Fonds de 1992, de l'Assemblée du Fonds complémentaire et du Conseil d'administration du Fonds de 1971 seront également invités à assister à ces entretiens. L'Organe de contrôle de gestion adressera par la suite aux organes directeurs des Organisations respectives une recommandation au sujet de la sélection du Commissaire aux comptes, lors de leurs sessions d'octobre 2014. Cette recommandation inclura une proposition quant à la durée du mandat du Commissaire aux comptes (actuellement de quatre ans).

<sup><1></sup> En ce qui concerne le Fonds de 1971, ses anciens États Membres.

À leurs sessions d'octobre 2014, les organes directeurs nommeront le Commissaire aux comptes chargé de la vérification des états financiers à compter du 1er janvier 2015 pour une durée à déterminer par les organes directeurs.

Par souci de commodité, un calendrier pour la désignation du Commissaire aux comptes est joint en annexe.

\* \* \*

## ANNEXE

### CALENDRIER POUR LA DÉSIGNATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DES FIPOL

|                      |   |
|----------------------|---|
| Novembre 2013        | L'Administrateur invite les États Membres du Fonds de 1992 à nommer des candidats intéressés pour la fonction de Commissaire aux comptes des FIPOL.   |
| 31 Janvier 2014      | Date limite pour l'envoi des désignations au Secrétariat des FIPOL.   |
| Janvier/février 2014 | Réunions de familiarisation entre les candidats intéressés et le Secrétariat des FIPOL.   |
| 14 mars 2014         | Date limite pour l'envoi des soumissions d'offre formelles au Secrétariat des FIPOL.  |
| Avril 2014           | Évaluation des offres et présélection des candidats par l'Organe de contrôle de gestion. Les candidats retenus seront invités à se présenter pour un entretien début juin 2014.   |
| Juin 2014            | Entretiens des candidats présélectionnés par l'Organe de contrôle de gestion et les présidents de l'Assemblée du Fonds de 1992, de l'Assemblée du Fonds complémentaire et du Conseil d'administration du Fonds de 1971. Préparation de la recommandation de l'Organe de contrôle de gestion concernant la sélection du Commissaire aux comptes, pour soumission à l'examen des organes directeurs lors des sessions d'octobre 2014. |
| Octobre 2014         | Les organes directeurs nomment un nouveau Commissaire aux comptes qui sera chargé de vérifier les états financiers à compter du 1er janvier 2015, pour une période qui sera décidée par les organes directeurs.   |
| 2015                 | Vérification des états financiers de 2014 par le Commissaire aux comptes en place. Le nouveau Commissaire aux comptes peut mettre cette période à profit pour se familiariser avec les FIPOL.   |
| Octobre 2015         | Le Commissaire aux comptes en place présente son rapport sur les états financiers de 2014 aux organes directeurs.   |
| Décembre 2015        | Discussion avec le nouveau Commissaire aux comptes de la stratégie de vérification extérieure applicable aux états financiers de 2015 lors de la réunion de l'Organe de contrôle de gestion.  |
| 2016                 | Vérification des états financiers de 2015 par le nouveau Commissaire aux comptes.   |

---